Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20260415-022_2026-DE

MAIRIE DE BILLIO
MORBIHAN
56420

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°022/2026

L'an deux-mil-vingt-six, le quinze avril, à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis à la mairie de Billio les membres du Conseil Municipal de Billio sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Date de la convocation : 10 avril 2026.

Sont présents : Isabelle BRÉHÉLIN, Vanessa GUEGAN PETITRENAUD, Marc BERENGUER, Charlène VANBEVER, Christophe LE GLAUNEC, Wendy LANTRIN, Pascal TAMISIER, Brigitte FABLET DEMAISSAZ, Fabien CARO, Ghislaine FAUVEL.

Excusé : Adrien BINOIST (donne pouvoir à Isabelle BRÉHÉLIN).

Secrétaire de séance : Fabien CARO.

Effectif	11
Présents	10
Quorum	**6**
Pouvoir	1
Votants	11

Le quorum étant atteint, le conseil municipal délibérer.

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) : DÉSIGNATION DES MEMBRES

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Cette commission procède, avec le représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives. Elle émet un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxe directe locale.

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires dans les communes jusqu'à 2 000 habitants.

Le conseil municipal dresse une liste de 24 personnes dans les communes jusqu'à 2 000 habitants, parmi les différentes catégories de contribuables de la commune, si possible représentatives des diverses activités socioprofessionnelles. Le directeur départemental des finances publiques en désignera 12 (6 titulaires, 6 suppléants).

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20260415-022_2026-DE

- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité:

- APPROUVE la liste suivante des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques :

Antoine Gabillet	Patricia Guimard
Leslie Le Guevello	Ludovic Busson
Erwann Grandin	Marlène Pasco
Nicolas Danet	Jordan Robin
Anne-Marie Lantrin	Christian Le Gal
Pierrick Ropert	Christiane Motto
Emilie Hequet	Céline Perrotin
Jean-Yves Tastard	Francine Grandin
Hubert Guillo	Jean-Yves Choupin
Delphine Jamet	Adeline Jan
Laurence Etienne	Eric Gabillet
Mireille Garaud	Christophe Goulard

- AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

Pour	11
Contre	/
Abstention	/
Non-votant	/

Le maire,
Isabelle BRÉHÉLIN

Le secrétaire,
Fabien CARO